

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2019

Date de convocation : 18 septembre 2019

Président de séance : Christian BRUYEN

Lieu de la séance : Espace 2000 à Mareuil-le-Port

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de votants : 70

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Thérèse LEBRUN-DAVID, Martine CHERÉ, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Isabelle MICHELET, Francine PICAUVET, Maryline VUIBLET, Christine METEYER, Claudia COUSIN, Marie-Line CHARPENTIER, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT et Catherine BANDRY.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Pierre CHARLES, Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, Jacky GRANDREMY, Régis COUTANT, Jean-Claude GUERINEAU, Christian BRUYEN, Michel COURTEAUX, Didier TALON, Xavier DUVAT, Gérard CALLOT, Freddy LECACHEUR, Patrick BERGER suppléant remplaçant Yves BOBIN, Jérôme GRIVOT, Bernard LHERMITE suppléant remplaçant Olivier MEUNIER, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DEPIT, Yves RICHOUX, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, André VARLET, Frédéric POMMELET, Jackie BARROIS, Hervé GUEDRAT, Jean-Claude BUCQUET, Alain CAILLAT suppléant remplaçant Nathalie PROLA, Didier POUPINEL-DESCAMBRES, David COUTELAS et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

Mme Marylise MARTIN donne pouvoir à Mme Martine CHERÉ

M. Edouard VAUTRIN donne pouvoir à M. Régis COUTANT

M. Sylvain BIZZOCCHI donne pouvoir à M. Didier DEPIT

Mme Emmanuelle LÉTÉ donne pouvoir à M. Jean-Claude GUERINEAU

M. Sébastien PAYET donne pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

Mme Chantal RENAUD donne pouvoir à Mme Francine PICAUVET

M. Jean-Luc TARATUTA donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX

M. Ludovic WELCHE donne pouvoir à M. Didier TALON

M. Jean-Pierre URIEL donne pouvoir à M. Gérard GUYARD

Mme Dominique VASSEUR-LEDRU donne pouvoir à M. Christian BRUYEN

M. Fabrice HUBERT donne pouvoir à M. Jackie BARROIS

Mme Catherine FONTANESI donne pouvoir à Mme Marie-Line CHARPENTIER

Mme Marie-Louise TONON donne pouvoir à M. Olivier VEAUX

M. Patrick MARX donne pouvoir à M. Freddy LECACHEUR

M. Alain CESARION donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Nathalie PROLA, Jeanine BARBAZANGES-JOBERT, MM. Thierry MALVAUX, Yves BOBIN, Olivier MEUNIER et Gabriel MOREAU.

Était absent : Mme Céline MEUNIER.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2019 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

**19-142. COMPOSITION DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES.**

**Annule et remplace la délibération n°17-042 en date du 9 février 2017.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil prend acte que sont proclamés membres de la Commission Ressources humaines :

Régis COUTANT

Catherine FONTANESI

Alain FRIQUOT

Sylvie GUENET-NANSOT

Jean-Marc GUILLEMONT

Fabrice HUBERT

Freddy LECACHEUR

Maryse MINOT

Marie-Louise TONON

**Adopté à l'unanimité.**

#### **19-143. MODIFICATION DES STATUTS DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPERNAY.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil approuve la modification des statuts du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Epervay relative à la mise en œuvre d'un Conseil de Développement.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **19-144. CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil approuve les termes de la convention d'occupation précaire relative à la mise à disposition de l'EARL du Clos Joly les terres situées sur les parcelles référencées en section AI n° 176 à 180, 186 à 199, 205, 206, 485, 502 et en section YM n° 1, pour une superficie de 9 ha 63 et qui prendra effet le 1<sup>er</sup> décembre 2019, pour une durée d'un an.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **19-145. RAPPORT DE GESTION 2018 - SPL-XDEMAT.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat, pour l'année 2018.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **19-146. EVOLUTION DE LA MSAP VERS LE RESEAU MAISON FRANCE SERVICES.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil demande la labellisation de la MSAP des Paysages de la Champagne en Maison France Services, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **19-147. TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES. EXONERATION DES MAISONS DE SANTE.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide d'exonérer, pour l'année 2020, à 100 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les locaux qui appartiennent à une collectivité locale ou un établissement public de coopération intercommunale et qui sont occupés à titre onéreux par une maison de santé.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **19-148. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. EXONERATIONS.**

Rapporteur : Régis COUTANT

*Régis COUTANT et Thérèse LEBRUN-DAVID indiquent ne pas prendre part au vote.*

Le Conseil communautaire décide d'exonérer de la TEOM, pour l'année 2020 :

Commune de BANNAY :

- M. Thierry BASTIEN, lieu-dit « Les Pisserottes »

Commune de CHAMPVOISY :

- M. Jean-Jack THIERCELIN, 44 rue Principale à La Chapelle Hurlay

Commune de CHATILLON SUR MARNE :

- SAS CARDINALIMMO, L'ORME AU BLOC, 2 du CD1 Le Prieuré de Binson
- M. COFFINET Claude, 6097A Le Moulin carré (discothèque) (coefficient de modulation de 0,50)
- Commune de Châtillon, 4 rue de la Gendarmerie
- Commune de Châtillon, 4 place Urbain 2

Commune de COURJEONNET :

- M. BUSINE
- SARL DU BEAUGRAND – représentée par M. André NOMINE, 8 rue de la rue des bûchettes

Commune de CUCHERY :

- SCI THEVENIN FRERES, 36 Grande Rue

Commune de DAMERY :

- SAS ETS COMPAS, le Bas des Longues Raies

Commune de DORMANS :

- ENTREPRISE LELABOUR, ZI des Varennes – parcelles Section AI N°386-389-425-427
- MEMORIAL DE DORMANS – parcelle Mémorial : BE 17 – parcelle Château : BE 12 – parcelle Moulin : BE 23  
Parcelles Parc : BE 10-11-13-14-15-16-18-19-20-21-22-97-145
- SCI VOLTA, 5 rue du Docteur Moret - parcelle : AH N°85
- M. BUYCK, 9001 rue de Metz (hangar)
- Carrefour Market, Rue du Faubourg de Chavenay
- E.Leclerc Express (EPER-DIS), 3 rue du Moulin
- Société APLI/AGIPA, ZI des Varennes
- ALDI Marché, ZI des Varennes
- SCI Les Varennes (DTPV : 9004 rue du bac – SA BAILLY : 9005 rue du bac – HYDRO VITI et ALTRAD : 9001 et 9002 rue du Port aux Bois)
- EURL Garage Vallé, ZI Les Varennes, rue de la Gravière
- Mme HUBERT Françoise – 9003 rue de la Sablonnière
- SCI GLAVIER pour un bâtiment, ZI 1 rue de la Gravière
- SCI LA SABLONNIERE, ZI 4 rue de la Gravière
- SCI TMP JPLS pour un bâtiment, ZI 9005 rue de la Gravière
- M. Mme FERENDIER, La Fontaine Creuse à Chavenay (coefficient de modulation de 0,50)

Commune d'ETOGES :

- Restaurant « Le Chateau d'Etoges »

Commune de FESTIGNY :

- M. Claude BRIANCHON, 5001 La Forêt d'Enghuien

Commune de FLEURY LA RIVIERE :

- Réservoir d'eau potable « Le Clos de Beauregard » - parcelles cadastrées n°439-442-444, section AK

Commune d'IGNY COMBLIZY :

- SCIERIE SARL BUISSON Frères, M. Michel Buisson – parcelle section B n°857
- M. Dominique PAIS, rue des Grosses Pierres
- M. Yves MOUSSY, rue Jules Ferry
- M. Michel GAUNARD, au Moncet

Commune de LEUVRIGNY :

- Scierie LEBAN, Mme Veuve LEBAN Dragica au Chêne la Reine
- SCI des Nonnes, 16 rue Blanche de Castille au Chêne la Reine

Commune de MARGNY :

- M. Marcel PICAVET, les Molinots (coefficient de modulation de 0,50)

Commune de MONTMORT LUCY :

- Hôtel de la Place
- SCI du Cheval Blanc (Hôtel)

Commune d'OEUILLY :

- SCI de la Pierre qui Tourne, M. FAURE et M. THIEBAUX – parcelles section AB n°175-174-172

Commune de TROISSY :

- M. Aurélien RAYMOND, 3 ruelle des Clos

Commune de VAUCIENNES :

- SCI Les SAINTS RYS / Transports LEBRUN, 27 avenue de la Chaussée de Damery, lieu-dit La Chaussée de Damery – parcelle cadastrée n°1366, section A
- GFA GALLICE Ferme des Limons, Lieu-dit les Limons – parcelle cadastrée 1010, section A
- MM Jacques et Jean-Marie LEBRUN (SCI Les SAINTS RYS), 25 Avenue de Paris, lieu-dit La Chaussée de Damery – parcelle cadastrée n°46, section A
- M. Francis BOULONNAIS, 19 avenue de Paris, à la Chaussée de Damery

Commune de VENTEUIL :

- Château d'eau, lieu-dit des Goisses – parcelle cadastrée n°45, section ZA
- Terrain de sport – parcelle cadastrée n°563-564, section A

Commune de VERNEUIL :

- M. Patrick DECHELLE, 13 rue du CBR
- M. LE DEVENDEC Yannick, 24 rue de la Motte (partie bâtiment)
- M. Didier PAGEOT, 2C rue de la Tabonnerie

Commune de VINCELLES :

- SARL Recyclage Environnement (M. Didier JOUVENEAUX), 5002 La facelle

**Adopté à l'unanimité.**

**19-149. OFFICE DE TOURISME DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.  
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION.**

Rapporteur : José PIERLOT

Le Conseil décide de verser un complément de subvention à hauteur de 38 000 € à l'Office de Tourisme des Paysages de la Champagne, pour l'exercice 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

**19-150. BUDGET GENERAL - 700. EXERCICE 2019.  
DECISION MODIFICATIVE N° 4.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Cette décision modificative consiste en :

Pour la section de fonctionnement :

- un virement de crédits vers l'investissement pour l'achat de matériel,
- un complément de crédits pour le versement d'une subvention à l'Office de Tourisme,
- un complément de crédits pour le versement d'une subvention d'équilibre au budget Economie - 703.

Pour la section d'investissement :

- une inscription de crédits pour des études et la réhabilitation des bâtiments de services techniques,
- des ajustements de crédits pour les travaux de VRD,
- un complément de crédits pour l'achat de matériel,
- un complément de crédits pour certains travaux sous mandat.

**Adopté à l'unanimité.**

**19-151. BUDGET EAU POTABLE - 701. EXERCICE 2019.  
DECISION MODIFICATIVE N° 2.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Cette décision modificative consiste en :

Pour la section de fonctionnement :

- un ajustement de crédits pour le remboursement d'intérêts sur le prêt renégocié.

Pour la section d'investissement :

- des compléments de crédits pour le programme de Nouvelle Ressources en Eau de l'ex-CCBE et pour les travaux Chemin des Meules à Leuvrigny.

**Adopté à l'unanimité.**

**19-152. BUDGET ECONOMIE - 703. EXERCICE 2019.  
DECISION MODIFICATIVE N° 1.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Cette décision modificative consiste en :

Pour la section de fonctionnement :

- une inscription de crédits pour des travaux d'électricité au PMS de Cuchery,
- une inscription de crédits pour le remboursement d'intérêts sur prêt renégocié.

Pour la section d'investissement :

- un complément de crédits compensés par emprunt pour les études pour les voiries d'accès à la ZAE d'Orbais l'Abbaye.

**Adopté à l'unanimité.**

**19-153 BUDGET SPANC - 709. EXERCICE 2019.  
DECISION MODIFICATIVE N° 1.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Cette décision modificative consiste en un complément de crédits en dépenses et en recettes pour une régularisation sur une facture émise en 2018.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **19-154. REHABILITATION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE A DORMANS. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE.**

Rapporteur : Didier DEPIT

Dans le cadre de la réhabilitation et de la rénovation d'un bâtiment industriel, sis rue de la Sablonnière, ZI des Varennes à Dormans, le Conseil accepte de confier le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études TDA TECHNIQUES DESIGN ARCHITECTURES, pour la somme de 30 375,00 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **19-155. VENTE DE TERRAINS - ZA DES VARENNES A DORMANS.**

Rapporteur : Didier DEPIT

Dans le cadre de la vente de parcelles faisant partie de la propriété foncière de la Communauté de communes, situées 2 rue du Port au Bois lieu-dit « les Varennes » à Dormans, le Conseil décide :

- la cession du lot A d'une superficie de 1 426 m<sup>2</sup> résultant de la division des parcelles AI 265 (pour 1 106 m<sup>2</sup>) et AI 561 (pour 320 m<sup>2</sup>) au prix de 35 650 € HT à l'entreprise CREA CUISINE ;
- la cession du lot B d'une superficie de 1 339 m<sup>2</sup> résultant de la division des parcelles AI 265 (pour 851 m<sup>2</sup>) et AI 561 (pour 488 m<sup>2</sup>) au prix de 33 475 € HT à l'entreprise LS IMPRIMERIE.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **19-156. PACTE OFFENSIVE CROISSANCE EMPLOI (POCE).**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de souscrire un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) revêtant la forme d'un contrat de partenariat centré sur des priorités à caractère économique que notre groupement d'EPCI et la Région ont identifié ensemble, en cohérence avec le SRDEII. Il approuve la participation de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, conjointe à celles de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, et la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne à la mise en œuvre des actions indiquées dans le POCE.

**Adopté à la majorité 69 voix POUR  
0 voix CONTRE  
1 abstention - Maryline VUIBLET**

#### **19-157. CREATION DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA MARNE.**

Rapporteur : Le Président

Dans le but de renforcer l'efficacité, la lisibilité et la pertinence des actions au service de l'attractivité du territoire, de l'emploi, des compétences et de la notoriété de la Marne, le Conseil approuve le principe de création d'une agence de développement économique et le projet de statuts de l'agence de développement économique de la Marne.

Il approuve l'adhésion de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne à l'agence de développement économique, en qualité de membre fondateur.

Il décide d'accorder une contribution financière proratisée selon notre population à l'agence de développement économique de la Marne et désigne Didier DEPIT comme représentant de notre collectivité au sein de l'assemblée générale de l'agence et de son conseil d'administration.

**Adopté à la majorité 68 voix POUR  
0 voix CONTRE  
2 abstentions - David QUATREVAUX et Didier POUPINEL-DESCAMBRES**

#### **19-158. FIXATION DES TARIFS – EAU.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Dans le cadre de la reprise en régie de la production et de la distribution d'eau potable depuis la ressource de Sainte-Gemme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et dans l'optique de conserver le prix de l'eau actuellement pratiqué, le Conseil décide de fixer les tarifs suivants, pour les communes de Champvoisy, Passy-Grigny et Sainte-Gemme, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Part fixe : 43,10 € HT/semestre
- Part proportionnelle : 1,6820 € HT/m<sup>3</sup>

**Adopté à l'unanimité.**

#### **19-159. CONTRAT GLOBAL. PARTICIPATION DES COLLECTIVITES – 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2019.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Dans le cadre du Contrat Global pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019, le Conseil autorise le Président à émettre les titres correspondants auprès des collectivités, tels que détaillés ci-dessous :



| Collectivité                               | Total             |
|--|-------------------|
| CC Paysages de la Champagne                | 1 608,15 €        |
| CC Brie Champenoise                        | 1 947,91 €        |
| CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne | 776,66 €          |
| CC Sézanne - Sud-Ouest Marnais             | 161,37 €          |
| CC Sud Marnais                             | 246,47 €          |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>4 740,56 €</b> |

**Adopté à l'unanimité.**

#### **19-160. APPROBATION DU MODE DE GESTION DU SERVICE EAU POTABLE.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil approuve le principe de l'exploitation par un tiers dans le cadre d'une concession du service public de la production et la distribution de l'eau potable sur le territoire communautaire, à l'exception des communes du territoire de l'ex-Communauté de Communes de la Brie des Etangs et de la commune de Belval-sous-Châtillon dont les contrats de délégation du service public arrivent à échéance respectivement en décembre 2029 et novembre 2031.

Il accepte le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles 1411-1 et suivants du CGCT.

Il autorise le Président à engager la procédure prévue à cet effet.

**Adopté à la majorité 67 voix POUR  
0 voix CONTRE  
3 abstentions - Catherine FONTANESI, Jean-Claude GUERINEAU et Thérèse LEBRUN-DAVID**

#### **19-161. APPROBATION DU MODE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Le Conseil approuve le principe de l'exploitation par un tiers dans le cadre d'une concession du service public de l'assainissement collectif sur le territoire communautaire, à l'exception des communes :

En Assainissement Non Collectif : Bannay, Belval-sous-Châtillon, Boursault, Champaubert, Champlat-et-Boujacourt, Champvoisy, Courjeonnet, Courthiézy, Festigny, La Caure, La Chapelle-sous-Orbais, La Ville-sous-Orbais, Le Baizil, Le Breuil, Leuvrigny, Margny, Nesle-le-Repons, Oeuilly, Reuil, Sainte-Gemme, Vandières ;

En Régie Communautaire : Baye, Beaunay, Coizard-Joches, Congy, Corribert, Etoges, Fèrebrianges, Mareuil-en-Brie, Montmort-Lucy, Orbais l'Abbaye, Suizy-le-Franc, Talus-St-Prix, Villevenard, Baslieux-sous-Châtillon, Cormoyeux, Cuchery, Damery, Fleury-la-Rivière, Romery, Saint-Martin-d'Ablois, Vauciennes, Venteuil.

Il accepte le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles 1411-1 et suivants du CGCT.

Il autorise le Président à engager la procédure prévue à cet effet.

**Adopté à la majorité 69 voix POUR  
0 voix CONTRE  
1 abstention - Catherine FONTANESI**

#### **19-162. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT. DEMANDE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Maurice LOMBARD

Le Conseil sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour la réalisation du zonage d'assainissement.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **19-163. RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE DE REJET DE LA STATION D'EPURATION DE VILLERS-SOUS-CHATILLON. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LES PROPRIETAIRES.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de la réhabilitation partielle de la station d'épuration de Villers sous Châtillon, le Conseil accepte d'établir une convention de servitude avec les propriétaires concernés pour le passage d'une nouvelle conduite d'eaux épurées sur leurs parcelles.

**Adopté à l'unanimité.**

**19-164. CREATION D'ACCES VOIRIE POUR DESSERTE INDUSTRIELLE, A ORBAIS L'ABBAYE.  
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR MAÎTRISE D'ŒUVRE.**

Rapporteur : Didier DEPIT

Dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie et réseaux divers pour la création de deux accès vers des dessertes industrielles à Orbaix l'Abbaye, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la désignation d'un maître d'œuvre.

**Adopté à l'unanimité.**

**19-165. ECLAIRAGE PUBLIC. RUE BLANCHE, A BINSON ET ORQUIGNY.  
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'éclairage public rue Blanche à Binson-et-Orquigny, le Conseil approuve les termes de la convention avec le SIEM et avec la Commune.

**Adopté à l'unanimité.**

**19-166. ECLAIRAGE PUBLIC. RUE RICHEBOURG, A ETOGES.  
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'éclairage public rue Richebourg à Etoges, le Conseil approuve les termes de la convention avec le SIEM et avec la Commune.

**Adopté à l'unanimité.**

**19-167 ECLAIRAGE PUBLIC. PLACE DE LA FOULERIE, A SAINT MARTIN D'ABLOIS.  
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'éclairage public place de la Foulerie à Saint Martin d'Ablois, le Conseil approuve les termes de la convention avec le SIEM et avec la Commune.

**Adopté à l'unanimité.**

**19-168 ECLAIRAGE PUBLIC. AVENUE DE PARIS - 2<sup>ème</sup> TRANCHE, A TROISSY.  
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'éclairage public pour la 2<sup>ème</sup> tranche avenue de Paris à Troissy, le Conseil approuve les termes de la convention avec le SIEM et avec la Commune.

**Adopté à l'unanimité.**

**19-169 RAPPORT ANNUEL 2018 DU SYNDICAT DE VALORISATION DES ORDURES MENAGERES DE LA MARNE (SYVALOM).**

Rapporteur : Jackie BARROIS

Le Conseil prend acte de la communication du rapport annuel 2018 du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés du SYVALOM et le tient disponible au siège de la collectivité.

**Adopté à l'unanimité.**

**19-170 CREATIONS DE POSTE.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, de créer des postes à temps non complet, dont le détail est repris ci-dessous :

| Grade                 | DHS du poste à créer    | Emploi             |
|-----------------------|-------------------------|--------------------|
| Adjoint technique     | 22,46/35 <sup>ème</sup> | Agent périscolaire |
| Adjoint technique     | 20,28/35 <sup>ème</sup> | Agent périscolaire |
| Adjoint technique     | 31,14/35 <sup>ème</sup> | Agent périscolaire |
| Adjoint administratif | 20/35 <sup>ème</sup>    | Animateur MSAP     |

**Adopté à l'unanimité.**

**19-171 MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, de modifier la durée hebdomadaire de service de la façon suivante, pour le grade indiqué ci-après :

| Grade             | DHS initiale | DHS modifiée |
|-------------------|--------------|--------------|
| Adjoint technique | 28,23/35ème  | 30,58/35ème  |

**Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h30.

*Vu pour être affiché le 2 octobre 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.*

A Dormans,  
Le Président, Christian BRUYEN

